

Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Dombes



Péronnas, le 26 novembre 2014

Monsieur le Maire,

Votre commune est située en Dombes et comprend certainement des étangs.

L'une des problématiques de la pisciculture en Dombes est le cormoran et les dégâts qu'il occasionne sur la production mettant en danger de nombreuses exploitations.

Il existe, aujourd'hui, différents moyens de protection dont le **Tonnefort** qui est utilisé par les pisciculteurs de la même manière que par les exploitants agricoles contre les sangliers et les corbeaux lors des semis. Ces utilisations sont ponctuelles et non tout au long de l'année.

Nous avons été contactés par quelques communes dont certains habitants ont pu se plaindre de nuisances sonores. Dans les cas rencontrés, il s'agissait de zones sur lesquelles généralement un seul exploitant ne respectait pas la réglementation et particulièrement l'obligation d'arrêter le **Tonnefort** à la tombée de la nuit.

Pour votre information, nous vous transmettons l'extrait de l'arrêté préfectoral en vigueur sur les règles d'utilisation de ce type d'appareil.

Nous pensons que rencontrer l'exploitant qui est à l'origine de cette nuisance pour lui rappeler la Réglementation suffirait à faire cesser ce trouble. Nous pouvons aussi, si vous nous faites remonter ses coordonnées, lui adresser une lettre nominative avec l'arrêté préfectoral.

En parallèle, nous allons rappeler la réglementation à nos adhérents dans notre prochain flash d'information et par courrier dans les tous prochains jours.

Vous pouvez également proposer aux propriétaires d'étangs et pisciculteurs de se rapprocher de l'**APPED** (tél. : 04 74 45 47 14 / 06 85 16 39 96) pour voir ensemble, comment optimiser la protection de leurs étangs face aux cormorans. De même le **Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Dombes** (tél. : 04 74 45 47 58) qui assure la coordination des actions de régulation est à leur disposition.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

PS : courrier adressé aux maires
des 125 communes de la Dombes.

Le Président,
Stéphane MERIEUX.